



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

### SEANCE DU 18 Septembre 2023 à 18h00- Hôtel Le Panoramic

#### Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 12

Votants : 12

Le dix huit Septembre deux mil vingt-trois, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel Le Panoramic

Date de convocation : le onze Septembre deux mil vingt-trois

Etaient présents : Julien Barbeau, Christian Carré, Pierre Coquillat, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, François Renaud, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Emmanuel Marot, Pascale Marq, Antoine Fleuriet, Valérie Chambon

Excusés : Ludovic Azuar, Carole Bègue, Rémi Pierre, Olivier Crouzet, Thomas Jacquet, Chantal Millerieux, Louison Raimbault, Brigitte Chotard, Patrick Léger,

#### DELIBERATION N° 21 /23 : BUDGET DM 2


Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10, Vu les statuts de l'EPIC,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Madame la présidente propose aux membres du comité de direction le vote d'une décision modificative N°2 :

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité de direction votent la DM 2 :**

	Dépenses		
	Chapitre Article	Diminut° de crédits	Augmentat° de crédits
Investissement	020	3 000	
	2051		3 000
Fonctionnement	6228		3 000
	6518		2 000
	022	5 000	

Le secrétaire de séance,  
  
Aurélien GOURAUD

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

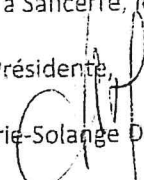
**26 SEP. 2023**



Pour extrait conforme

Fait à Sancerre, le 18/09/23

La Présidente,

  
Marie-Solange DOISNE FERRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 18 Septembre 2023 à 18h00- Hôtel Le  
Panoramic

**Nombre de membre**

*En exercice : 21*

*Présents : 12*

*Votants : 12*

Le dix huit Septembre deux mil vingt-trois, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel Le Panoramic

Date de convocation : le onze Septembre deux mil vingt-trois

Etaient présents : Julien Barbeau, Christian Carré, Pierre Coquillat, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, François Renaud, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Emmanuel Marot, Pascale Marq, Antoine Fleuriet, Valérie Chambon

Excusés : Ludovic Azuar, Carole Bague, Rémi Pierre, Olivier Crouzet, Thomas Jacquet, Chantal Millerieux, Louison Raimbault, Brigitte Chotard, Patrick Léger,

### DELIBERATION N° 22 /23 : BUDGET Dépenses supplémentaires / Chabot

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10, Vu les statuts de l'EPIC,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire

Mme La Présidente propose aux membres du comité de direction un engagement de dépenses supplémentaires liés au projet " Chatbot" pour les frais d'adaptation à une langue étrangère : 4800 €

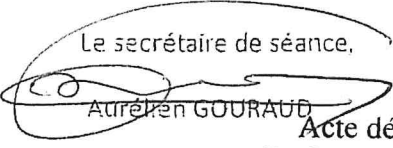
- 3000 € au compte 2051

- 1800 € au compte 651

Après en avoir délibéré, les membres du comité de direction votent à l'unanimité cette augmentation, et cette affectation Budgétaire.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

  
Aurélien GOURAUD

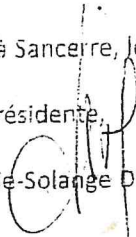
Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

**26 SEP. 2023**



Fait à Sancerre, le 18/09/23

La Présidente,

  
Marie-Solange DOISNE FERRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION

SEANCE DU 18 Septembre 2023 à 18h00- Hôtel Le Panoramic

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 12

Votants : 12

Le dix huit Septembre deux mil vingt-trois, le comité de direction de l'office de tourisme du Grand Sancerrois s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel Le Panoramic

Date de convocation : le onze Septembre deux mil vingt-trois

Etaient présents : Julien Barbeau, Christian Carré, Pierre Coquillat, Marie-Solange Doisne-Féré, Aurélien Gouraud, François Renaud, Anna Ruellé, Jean-Pierre Touzery, Emmanuel Marot, Pascale Marq, Antoine Fleuriet, Valérie Chambon

Excusés : Ludovic Azuar, Carole Bègue, Rémi Pierre, Olivier Crouzet, Thomas Jacquet, Chantal Millerieux, Louison Rimbault, Brigitte Chotard, Patrick Léger,

### DELIBERATION N° 23 /23 : RH - INDEMNITE TELETRAVAIL

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L133-1 et suivants et R-133-10,

Vu les statuts de l'EPIC,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée entre l'office de tourisme du Grand Sancerrois et la communauté de communes du Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Vu la délibération n°64 du 02 novembre 2020, portant sur l'indemnisation du télétravail,

Vu la charte de télétravail en application au sein de l'office de tourisme du Grand Sancerrois depuis 2020

Mme La Présidente propose aux membres du comité de direction :

- une réécriture du paragraphe VI : le recours au Télétravail n'implique aucun dédommagement pour le salarié.

**A l'unanimité, moins 1 abstention, les membres du comité de direction valident la proposition de la présidente, de non indemnisation du télétravail. Ils précisent également que le télétravail ne doit pas devenir permanent et être une solution d'aménagement temporaire, dû à l'exiguité des locaux actuels.**

Pour extrait conforme

~~Le secrétaire de séance,~~

Aurélien GOURAUD

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

**26 SEP. 2023**



Fait à Sancerre, le 18/09/23

La Présidente,

Marie-Solange DOISNE FERRE